

PROCÉDURE DE CONVOCATION DE GRACE

L'étudiant qui a utilisé toutes les convocations à l'examen d'une matière pourra demander au Recteur une convocation de grâce. La **procédure** à suivre est la suivante:

- Une fois épuisée la 6ème convocation d'une matière, l'élève pourra demander s'il le souhaite, la convocation de grâce par une lettre à l'attention du Recteur enregistré au Secrétariat de sa Faculté ou Centre. Dans cet écrit devra figurer les données d'identification de l'étudiant ainsi que la matière pour laquelle il demande la convocation de grâce.
- Le Secrétariat de la Faculté ou du Centre fera parvenir immédiatement la lettre au Vice-doyen du Diplôme de la matière pour laquelle l'élève demande la convocation de grâce. Le Vice-doyen analysera la demande en étudiant le dossier complet de l'élève et pourra solliciter les rapports qu'il estime nécessaire au SOUAD, au tuteur de l'étudiant ou à n'importe quelle source significative pour le cas.
- Le Vice-doyen remettra au Vice-recteur des Élèves et Extension Universitaire une copie de l'écrit de l'élève et son rapport en soulignant s'il conseille une résolution favorable ou négative à la demande. Ladite documentation sera remise par e-mail ou par courrier interne au secrétariat du Vice-recteur.
- Le Vice-recteur des Élèves et Extension Universitaire résoudra au nom du Recteur, et communiquera la décision à l'étudiant, avec une copie pour le Secrétariat Général, le Vice-doyen et le Doyen de la Faculté correspondante.
- Si la décision est positive, l'étudiant devra utiliser la convocation de grâce lors de l'année suivante, à caractère général, lors de la première convocation de l'année (janvier pour les matières du 1er quadrimestre et juin pour le reste des matières). Dans le cas où l'étudiant ne pourrait pas se présenter à cette première convocation, il devra demander au Secrétaire Général, 15 jours avant la date de l'examen, l'ajournement à la convocation suivante.
- Dans le cas où la demande de convocation de grâce est acceptée, il est important que l'élève assiste au cours, il est également préférable qu'il suive l'Évaluation Continue, ainsi qu'il est conseillé qu'il se rende régulièrement aux heures de permanence du professeur de la matière pour résoudre les moindres doutes et recevoir le feed-back sur son travail.